

C'est une question que je prends au sérieux et qui, à mon avis, est extrêmement importante. Je confie à la Chambre le soin de décider si cette question devrait être reportée à lundi pour permettre aux députés des deux côtés de préparer leurs interventions et me permettre à moi de trancher lundi ces deux questions en même temps. Même s'il ne s'agit pas d'une question de privilège, cette pratique doit être attentivement examinée et les divers points de vue défendus à la Chambre, ce n'est qu'alors que je pourrai dire s'il s'agit en définitive d'une question de privilège. La Chambre pourrait peut-être me dire si elle veut étudier la question tout de suite ou s'il faut remettre la discussion à lundi.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je tiens à vous signaler que le ministre des Transports est à la Chambre. Il est au courant de la question car il sait ce qui me préoccupe. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est pas ici, mais à l'autre endroit; je propose donc d'aborder le problème ce matin, car c'est très important.

Vous demandez si l'on a oui ou non dépensé des deniers publics. J'ai puisé mes sources dans une réponse du gouvernement du Canada qui figure à la page 2044 du *hansard*, à la suite d'une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*. Le gouvernement a donc effectivement reconnu certaines dépenses. Le ministre des Transports fait un signe affirmatif de la tête; nous savons donc que c'est exact. Je pense qu'il faudrait poursuivre la discussion.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, vous avez soulevé un point capital d'une question que nous considérons importante, notamment en matière de procédure parlementaire. Je crois comprendre que le ministre de l'Agriculture répondra lundi à une question du même ordre. On a en outre soulevé aujourd'hui une question qui intéresse le ministre des Transports (M. Mazankowski).

Je trouve fort judicieux que vous proposiez à tous les députés d'étudier la ligne de conduite administrative et, si cela vous agré—et que les députés y consentent, comme je l'espère—je propose que nous discussions de cette question lundi et que nous l'examinions entre temps parce qu'elle me paraît également très importante. J'espère que vous insisterez avec toute l'autorité dont vous disposez pour faire avancer ce débat qui est à mon avis essentiel en matière de procédure parlementaire.

● (1240)

M. l'Orateur: Je suppose que nous pourrions suivre les deux suggestions. Des députés veulent intervenir aujourd'hui. Je peux les entendre, puis laisser la question en suspens, ce que je ferai sûrement, en attendant les interventions de ministériels lundi, ou je peux entendre le ministre aujourd'hui. Le ministre des Transports pourrait peut-être nous éclairer.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas à la Chambre lundi. Je serais disposé à faire quelques observations maintenant.

Privilège—M. Nystrom

Je peux peut-être préciser certains points soulevés par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il a dit douter qu'il y ait un décret du conseil. Il pourra vérifier qu'il y en a un. Le député prétend qu'il s'agit d'un rapport politique devant servir à des fins partisans. Il changera peut-être d'avis après réflexion, car bien sincèrement le rapport est très clair sur ce point. Le rapport n'a rien de politique ou de partisan.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si je ne pourrais pas parler de ce point-là maintenant. Il me semble opportun de le laisser à l'écart de cette argumentation. Il n'a que peu de poids. La qualité du rapport ne fait absolument aucune différence en définitive. Qu'il soit partial ou non, cela ne change rien, si c'est un rapport émanant d'un comité formé de députés d'un seul parti. Je crois que nous devrions envisager la question sur un plan plus élevé. Quelles que soient la nature ou la qualité du rapport, cela n'a rien à voir, à mon avis, avec la décision ultime.

J'inviterais donc les députés à ma gauche à laisser tomber ces accusations et aux députés à ma droite à renoncer à ces plaidoyers de défense et à s'en tenir uniquement au problème fondamental qui, est de savoir si on respecte ou si on enfreint les privilèges et les usages de la Chambre en utilisant des deniers publics pour établir un rapport émanant d'un comité uniquement ministériel.

M. Mazankowski: Seul l'Orateur pourrait trancher cette question. Je suis certain, Votre Honneur, que dans votre sagesse, vous prendrez une décision qui s'inspirera de la tradition de la Chambre.

Je suis convaincu que le député verra que ce décret du conseil a bien été pris. Des députés du parti au pouvoir ont participé à la préparation et à la rédaction de ce rapport. A bien y penser, je crois même qu'ils ont étudié un certain nombre de rapports relatifs à la manutention et au transport du grain. Si je ne m'abuse, l'étude Booze-Allan avait coûté \$600,000. Elle avait été confiée à une firme d'ingénieurs-conseils par l'ancien gouvernement. Cette dernière avait fait une analyse très détaillée de la situation et avait émis d'excellentes recommandations qui n'étaient pas destinées exclusivement au gouvernement ni aux membres d'un parti politique en particulier.

J'ai présenté le rapport à un des comités de la Chambre hier non seulement pour le bénéfice du gouvernement ou du parti conservateur, mais dans l'espoir qu'il aiderait à l'amélioration du système de manutention et de transport du grain. Il a coûté \$9,161. Nous avons fait preuve d'une objectivité totale dans sa préparation. Nous avons consulté environ 30 groupes et associations et nous avons eu des discussions avec eux. Le rapport est du domaine public. Il a été déposé à la Chambre. Je suis très sincèrement convaincu qu'il vise à faciliter les expéditions de grain. Nous avons déjà dit ce qu'il en coûterait au Trésor public. Il n'y a donc absolument rien à cacher. Si, de l'avis de monsieur l'Orateur, cela constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre, c'est là une décision dont Votre Honneur devra assumer la responsabilité.